

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

DEC 13 1976

UNISA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/31/74
6 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 92 et 25 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/31/L.29

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à
l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée
générale

1. Aux termes du paragraphe 5 du projet de résolution publié sous la cote A/31/L.29, l'Assemblée générale approuverait le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/31/23 et additifs), qui porte sur les travaux du Comité en 1976 et le programme de travail envisagé pour 1977 /A/31/23 (Première partie), par. 149 à 161/. Aux termes de l'alinéa d) du paragraphe 12 dudit projet de résolution, le Comité spécial serait prié d'accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant, le cas échéant, des missions de visite.
2. Le budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 prévoit un montant de 343 500 dollars au titre du programme de travail du Comité spécial en 1977.
3. Les divers éléments du programme de travail envisagé pour 1977, tel qu'il est décrit au chapitre premier du rapport du Comité spécial /A/31/23 (Première partie)/, et les dépenses correspondantes, évaluées en se fondant sur les activités antérieures du Comité, sont exposés ci-après :
 - A. Envoi de missions de visite dans les territoires
coloniaux : 144 000 dollars
4. Au paragraphe 155 du chapitre premier de son rapport, le Comité spécial indique qu'il entend continuer à rechercher la pleine coopération des puissances administrantes pour être en mesure d'obtenir des renseignements de première main sur la

76-26279

/...

(5 p.)

situation dans les territoires en envoyant, le cas échéant, des missions de visite dans les territoires situés dans les régions des Antilles, de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, ainsi qu'en Afrique. On évalue à 144 000 dollars le montant requis au titre des frais de voyage, de l'indemnité de subsistance et des dépenses diverses de cinq membres du Comité spécial et de quatre fonctionnaires du Secrétariat.

5. L'Assemblée générale a adopté les projets de résolution et les projets de consensus énumérés à l'annexe I, aux termes desquels elle prie le Comité spécial d'envoyer des missions de visite des Nations Unies dans les territoires coloniaux. Pour chacun de ces textes, le secrétaire de la Quatrième Commission a informé oralement la Quatrième Commission, lors de leur examen, que les dépenses que pourrait entraîner leur application seraient financées au moyen du crédit qui pourrait être ouvert au titre de l'ensemble du programme de travail du Comité spécial en 1977. Le montant de 144 000 dollars susmentionné comprend le coût des missions de visite dont il est question dans les projets de résolution et de consensus énumérés à l'annexe I.

B. Séries de réunions hors Siège : 230 000 dollars

6. Au paragraphe 158 du chapitre premier de son rapport, le Comité spécial indique que, compte tenu des dispositions pertinentes des résolutions 1654 (XVI) et 2621 (XXV), par lesquelles l'Assemblée générale a autorisé le Comité à tenir des réunions hors Siège chaque fois qu'il le faudrait pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, et prenant en considération les résultats constructifs des réunions hors Siège organisées dans le passé, il avait décidé d'informer l'Assemblée générale qu'il pourrait envisager de tenir en 1977 une série de réunions hors Siège et de recommander à l'Assemblée de tenir compte de cette éventualité lorsqu'elle prendrait les dispositions financières nécessaires pour couvrir le coût des activités du Comité pendant l'année considérée. Compte tenu de l'expérience acquise à ce sujet, le coût d'une telle série de réunions hors Siège peut être estimé à 230 000 dollars environ.

C. Consultations avec les institutions spécialisées : 10 000 dollars

7. Au paragraphe 154 du chapitre premier de son rapport, le Comité spécial indique qu'il a l'intention de poursuivre l'examen de la question de l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. Les nouvelles consultations et les nouveaux contacts envisagés avec les organismes des Nations Unies entraîneraient des dépenses se montant à 10 000 dollars.

D. Consultations du Président du Comité spécial avec le Président du Conseil économique et social : 5 200 dollars

8. Le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance qu'entraînera la visite à Genève du Président du Comité spécial,

/...

accompagné du secrétaire du Comité, aux fins de consultations avec le Président du Conseil économique et social et d'autres consultations connexes envisagées par le Comité au paragraphe 154 du chapitre premier de son rapport.

E. Consultations avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) : 5 300 dollars

9. Au paragraphe 154 du chapitre premier du rapport du Comité spécial, il est indiqué que, compte tenu des dispositions pertinentes de la résolution 3421 (XXX), le Comité maintiendra, sur une base régulière, des contacts étroits avec le Secrétaire général administratif de l'OUA ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires de cette organisation, en vue de faciliter l'application effective des décisions des divers organes des Nations Unies par les institutions spécialisées et les autres organisations intéressées. On estime qu'un montant de 5 300 dollars sera éventuellement nécessaire pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance prévus à cet égard.

F. Consultations avec les organisations non gouvernementales : 20 000 dollars

10. Au paragraphe 157 du chapitre premier de son rapport, le Comité spécial indique qu'il compte s'efforcer de collaborer étroitement avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine de la décolonisation en envoyant, en 1977, des groupes de ses membres consulter les organisations intéressées à leur siège et participer à des conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de décolonisation. Le coût de ces consultations pour 1976 a été estimé à 20 000 dollars.

G. Participation des représentants des mouvements de libération nationale aux travaux du Comité : 13 000 dollars

11. Au paragraphe 151 du chapitre premier de son rapport, le Comité spécial déclare que, conformément à la décision pertinente de l'Assemblée générale et à la pratique établie, il invitera de nouveau les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA à participer, en qualité d'observateurs, aux travaux du Comité se rapportant à leurs pays respectifs. Le crédit de 13 000 dollars qui a été demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance anticipés, aux taux appliqués par le Secrétariat. En application de la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est autorisé à procéder à cet engagement de dépenses.

H. Invitations de particuliers : 22 500 dollars

12. Au paragraphe 151 du chapitre premier de son rapport, le Comité spécial indique qu'il se propose, agissant selon les besoins et en consultation, le cas échéant, avec l'OUA et les mouvements de libération nationale intéressés, d'inviter à se présenter devant lui des particuliers qui seraient à même de lui fournir, sur certains aspects de la situation régnant dans les territoires coloniaux, des renseignements qu'il ne serait pas en mesure d'obtenir autrement. Les dispositions

/...

qu'il envisage de prendre à ce titre entraîneraient une dépense de 22 500 dollars au maximum. Le Secrétaire général estime que l'Assemblée générale devrait, comme elle l'a déjà fait lorsque l'Organisation des Nations Unies projetait d'engager des dépenses similaires, l'habiliter à engager des dépenses de cette nature, et il considérera qu'il y est autorisé si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution.

I. Diffusion de renseignements

13. Au paragraphe 156 du document publié sous la cote A/31/25 (Première partie), il est question, entre autres, dans le programme de travail pour 1977, d'activités de publicité dans le domaine de la décolonisation. Cette question fait l'objet d'un projet de résolution distinct (A/31/L.30) pour l'application duquel il n'est pas demandé de crédits additionnels.

J. Récapitulation

14. En résumé, l'adoption du projet de résolution publié sous la cote A/31/L.29 entraînerait pour 1977 des dépenses d'un montant estimatif de 450 000 dollars. Etant donné qu'un montant de 343 500 dollars est déjà prévu au titre du programme de travail du Comité spécial pour 1977 et que les activités exposées plus haut risquent de ne pas être toutes menées à bien, il n'est pas demandé à ce stade de crédit additionnel. Au cas où il faudrait, pour exécuter le programme de travail déjà approuvé du Comité spécial, d'autres fonds que ceux qui ont déjà été affectés à cette fin, le Secrétaire général en informerait l'Assemblée générale dans son rapport sur l'exécution du budget-programme.

/...

Annexe I

Projets de résolution concernant le point 25 de l'ordre du jour
au titre duquel il est prévu d'envoyer des missions de visite
dans les territoires coloniaux

Adoptés par la Quatrième Commission

<u>Document</u>	<u>Titre</u>	<u>Séance</u>	<u>Date d'adoption</u>
A/C.4/31/L.6/Rev.1	Iles Vierges britanniques	18	8 novembre 1976
A/C.4/31/L.7	Iles Gilbert et Tuvalu	25	15 novembre 1976
A/C.4/31/L.12	Brunéi	28	18 novembre 1976
A/C.4/31/L.14	Iles Tokélaou	25	15 novembre 1976
A/C.4/31/L.19/Rev.1	Nouvelles-Hébrides	27	17 novembre 1976
A/C.4/31/L.20/Rev.1	Bermudes	27	17 novembre 1976
A/C.4/31/L.20/Rev.1	Iles Caïmanes, Montserrat et îles Turques et Caïques	27	17 novembre 1976
A/C.4/31/L.22	Samoa américaines	28	18 novembre 1976
A/C.4/31/L.25	Iles Vierges américaines	29	19 novembre 1976
A/C.4/31/L.26	Guam	32	25 novembre 1976

Projets de consensus concernant le point 25 de l'ordre du jour
au titre duquel il est envisagé d'envoyer des missions de visite
dans les territoires coloniaux

A/C.4/31/L.17	Sainte-Hélène	27	17 novembre 1976
A/C.4/31/L.24	Iles des Cocos (Keeling)	28	18 novembre 1976
